



ETAT-MAJOR GENERAL
DIRECTION DE L'ORGANISATION
ET DU PERSONNEL DES ARMEES

Cotonou, le 28 décembre 2021

N°21-04- 102 /EMG/DOPA/B3RCM/SA

COMMUNIQUE RADIO / TELEVISE

Le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Béninoises communique :

Dans le cadre du renforcement en personnel des Forces armées béninoises (FAB), il sera organisé un concours de recrutement militaire sur titre de cinquante (50) jeunes gens, dans les douze (12) départements du Bénin. Ces 50 jeunes gens sont répartis comme suit : 25 titulaires du Certificat d'Etude élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) et 25 infirmiers brevetés et/ou aides-soignants issus de l'Ecole de Formation Médico-Social (EFMS) de Parakou. Les citoyens désireux de prendre part à ce recrutement, sont invités à s'inscrire sur le site www.sengager.defense.bj dans la période du **lundi 03 au vendredi 14 janvier 2022**.

I- CONDITIONS A REMPLIR

- être de nationalité béninoise ;
- être âgé de 18 ans révolus au 1^{er} janvier 2022 et de 30 ans au plus pour les jeunes gens ;
- ne pas être agent de l'Etat, ni ancien militaire radié ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- avoir une taille minimale de 1,60 m pour les filles et 1,65 m pour les garçons ;
- avoir une bonne constitution physique et être médicalement apte ;
- être titulaire du Certificat d'Etude élémentaire d'Aptitude Pédagogique (CEAP) ou
- être infirmier breveté et/ou aide-soignant issu de l'Ecole de Formation Médico-Social (EFMS) de Parakou.

II- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- * une (01) copie de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- * une (01) copie de la carte d'identité nationale ;
- * une (01) copie du certificat de nationalité ;
- * un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt ;
- * une (01) copie des diplômes détenus ;
- * une (01) attestation de résidence ou copie du Certificat d'Identification Personnelle du postulant;

- * une (01) attestation de résidence ou copie du Certificat d'Identification Personnelle d'au moins un parent ;
- * un (01) certificat médical d'aptitude physique délivré par un Médecin militaire ou le Médecin-Chef, responsable du centre de santé de la commune ou de l'hôpital de référence de la zone ;
- * un (01) certificat ou attestation de position militaire à prendre à la préfecture d'inscription.

NB : La version scannée de chacun des documents ci-dessus cités doit être jointe lors de l'inscription en ligne du postulant.

III- DIFFERENTES PHASES DE COMPOSITION

Le recrutement militaire se fera en trois (03) phases :

-Phase sportive : elle se déroulera dans les douze (12) chefs-lieux des départements et comprendra une (01) épreuve de course sélective de quatre (04) kilomètres pour les filles et six (06) kilomètres pour les garçons.

-Phase des épreuves écrites : cette phase se déroulera dans les chefs-lieux des anciens départements. Seuls les candidats retenus à la phase sportive et après l'étude des dossiers seront autorisés à y prendre part.

-Phase de la visite d'aptitude médicale : seuls les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites subiront la phase de visite d'aptitude médicale.

Les centres de compositions et les dates de déroulement des différentes phases seront précisés ultérieurement.



CONTRE-AMIRAL PATRICK JEAN-BAPTISTE AHO